

Conseil municipal du 25 juin 2020

Présents : M. Mmes Pierre GROSJEAN, Céline LACROIX, Jean-Pierre VERTALIER, Isabelle DESIAUME, Christian DUBOURG, Béatrice de KERPOISSON, Marcel LAGRANGE, Florence LAVOT-PETIT, Christophe FRERARD, Catherine de CHALENDAR, Yvonne DUBOURG, Muriel SABATÉ, Mathieu MORISSE, William FOUCHER, Catherine SAULET, Frédéric ESBERT, Sylviane PASDELOUP

Pouvoirs : M. Claude GRIMOIN à M. Christian DUBOURG, Mme Aurore BONTEMPS à M. Pierre GROSJEAN, M. Christophe ANDRAULT à Mme Isabelle DESIAUME et Mme Christiane DRICI à Mme Béatrice de KERPOISSON

Excusé : M. Alain BAUDON

Absent : M. Francis GUILLEMIN

Le compte rendu de la séance du 4 juin est adopté à l'unanimité.
Mme Isabelle DESIAUME est désignée secrétaire de séance

Approbation du règlement intérieur

Le maire expose que conformément à l'article L 2121-8 du CGCT, l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les 6 mois après son installation.

Il présente au conseil municipal les principales dispositions contenues dans le projet de règlement préalablement transmis à chaque conseiller municipal.

Adopté à l'unanimité.

Travaux ONF dans les parcelles 8 et 11

M. le maire donne lecture des coupes de bois à asséoir de l'ONF pour l'année 2020 sur les parcelles 8 et 11.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- 1- approuve l'Etat d'Assiette des coupes de l'année présenté ci-après ;
- 2- demande à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder à la désignation des coupes inscrites
- 3- pour les coupes inscrites, précise leur mode de commercialisation
- 4- informe le Préfet de Région des motifs de report ou suppression des coupes proposées par l'ONF conformément à l'exposé ci-après :

Parcelle : 11

Nature de la coupe : EMC

Surface : 4.14 ha

Coupe réglée : oui

Vente sur pied

Délivrance pour l'affouage (houppiers et bois de qualité chauffage)

Parcelle 8 :

Nature de la coupe : AMEL

Surface : 3.63 ha

Coupe réglée : oui

Vente sur pied : non

Délivrance pour l'affouage (houppiers et bois de qualité chauffage)

M. le maire propose de nommer les garants pour les affouages :

- Christian DUBOURG

- Jean-Pierre VERTALIER

- Alain BAUDON

Le conseil municipal autorise l'ONF à réaliser les contrats de vente aux particuliers pour l'année 2020, dans le respect des clauses générales de ventes de bois aux particuliers de l'ONF. Le conseil municipal après avoir délibéré fixe le montant du stère de bois à 7 € et donne tout pouvoir à M. le maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires

Plan de financement de la gendarmerie

N'ayant pas tous les renseignements nécessaires, M. le Maire propose de remettre ce point à un conseil ultérieur

Admission en non-valeur

Au vu de la situation de surendettement d'un administré ne pouvant régler des termes de loyers, et sur proposition des services du trésor Public, le conseil municipal décide d'admettre en non-valeur la somme de 2 127,88 €

Adopté à l'unanimité.

